

**Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 24 avril 2015**

***Ce document est susceptible de modification par les élus. Celles-ci figureront sur le PV suivant.***

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre avril à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Exireuil, sous la présidence de Monsieur BILLEROT Jérôme, maire.

**Pour les délibérations 1 à 4 et les délibérations 6 à 14**

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 18 (*Mme GIROUX-MOUILLET Céline ayant donné pouvoir à Mme ROUSSEAU-VIDRINE Marie-Laure et Mme BONNEAU Elisabeth ayant donné pouvoir à M. BILLEROT Jérôme*)

"Pour" : 18 "Contre" : 0 Abstention : 0

**Pour la délibération 5**

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 18 (*Mme GIROUX-MOUILLET Céline ayant donné pouvoir à Mme ROUSSEAU-VIDRINE Marie-Laure et Mme BONNEAU Elisabeth ayant donné pouvoir à M. BILLEROT Jérôme*)

"Pour" : 13 "Contre" : 0 Abstention : 5

Date de la convocation : 16 avril 2015

Présents : BILLEROT Jérôme, ROUX Michel, CHAUVET Lucette, VIVIER Sylvie, DOMINEAU Samuel, BIZARD Mélanie, BURON Lionel, DUPUIS Christian, FOURNIER Daniel, GAUTIER Patrick, LEYMARIE Nathalie, MORISSET Jézabelle, PAPET Marie-Claude, ROUSSEAU VIDRINE Marie-Laure, SOYER Yves, TROUVE Claude.

Excusé(s) : BONNEAU Élisabeth, GIROUX MOUILLET Céline, MOREL Maxime

Secrétaire de séance : ROUSSEAU VIDRINE Marie-Laure

• Procès-verbal de la réunion du 27 mars 2015 : Marie-Laure ROUSSEAU-VIDRINE précise que concernant le budget de la médiathèque, a été validé à 560 000 € et qu'un autre scénario avait été proposé à 590 000 € (soit 30 000 € de plus) avec plus d'ouverture au public. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire demande l'ajout d'une délibération concernant une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour les travaux aux Gas Charbonniers/La Sarçonnaière et la rue du Treuil. Le conseil accepte à l'unanimité

**I – Délibérations**

**2015-04-01 : Sécurisation des Grands-Ajoncs – Acquisition de terrain**

Monsieur le maire rappelle les démarches amiables entreprises auprès des particuliers propriétaires de la parcelle cadastrée C n°5 située au lieu-dit Les Grands Ajoncs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

\* d'acquérir la surface suivante :

- une partie de la parcelle C n° 5 (zone UB au PLU) soit une surface d'environ 2 214 m<sup>2</sup> (en attente de bornage) auprès de Mme Claudette BOUSSEREAU, propriétaire – domiciliée 12 rue des Scythes – 79400 St MARTIN DE ST MAIXENT et de Mme Micheline CHAUVIN, propriétaire – domiciliée 12 rue du docteur Schweitzer 24120 TERRASSON LAVILLEDIEU pour la somme de 15 000 € ;

\* de prendre à sa charge les frais de bornage et d'actes notariés, l'indemnité d'éviction du fermier et toute autre indemnité que l'exploitant réclamerait ;

\* d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents liés à cette transaction.

**2015-04-02 : Sécurisation des Grands-Ajoncs – Versement de l'indemnité d'éviction**

Vu la délibération n°2014-07-02 en date du 18 juillet 2014 instaurant un droit de préemption urbain ;

Considérant le projet de la commune d'acquiescer une partie de la parcelle cadastrée C n°5 d'une superficie d'environ 2 214 m<sup>2</sup> (en attente de bornage), située au lieu-dit Les Grands-Ajoncs ;

Considérant que la partie de la parcelle concernée est située en zone UB du PLU et dans le périmètre du droit de préemption urbain ;

Considérant que cette parcelle est louée par l'exploitant MIGEON Jean-Pierre ;

Considérant que la date d'éviction est fixée au 29 septembre 2015 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de verser une indemnité d'éviction selon le barème en vigueur et la surface arrêtée après bornage.

#### **2015-04-03 : Mise à jour du Plan d'entretien communal**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2014-10-04 en date du 24 octobre 2014 décidant l'adhésion à la charte Terre saine Poitou-Charentes - "votre commune sans pesticides" ;

Considérant que le plan d'entretien communal a été réalisé en 2008 et qu'il est nécessaire de le mettre à jour afin qu'il soit en accord avec la charte Terre saine ;

Après étude des devis reçus de la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) et de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer la réalisation du plan d'entretien communal à la FREDON pour un montant de 5 025 €
- de valider le plan de financement comme suit :

Coût du Plan d'entretien	5 025,00 €	Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne	2 512,50 € (soit 50 %)
		Demande de subvention auprès du Conseil Général des Deux-Sèvres	1 005,00 € (soit 20 %)
		Reste à charge de la commune	1 507,50 € (soit 30 %)
<b>Total</b>	<b>5 025,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>5 025,00 €</b>

#### **2015-04-04 : Aménagement des Gas Charbonniers/La Sarçonnaire : Approbation de l'avant-projet définitif**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil l'avant-projet définitif, en vue des travaux aux Gas Charbonniers/La Sarçonnaire.

Selon l'étude préparée, l'estimation de l'avant-projet définitif s'élève à 109 983 HT (soit 131 979,60 € TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- d'accepter l'avant-projet définitif tel qu'il est présenté ;
- de lui donner autorisation pour poursuivre ce dossier et signer toutes pièces liées à cet avant-projet.

#### **2015-04-05 : Aménagement de la rue du Treuil : Approbation de l'avant-projet définitif**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil l'avant-projet définitif, en vue des travaux dans la rue du Treuil.

Selon l'étude préparée, l'estimation de l'avant-projet définitif s'élève à 138 140,50 HT (soit 165 768,60 € TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- d'accepter l'avant-projet définitif tel qu'il est présenté ;
- de lui donner autorisation pour poursuivre ce dossier et signer toutes pièces liées à cet avant-projet.

### **2015-04-06 : Renouvellement du photocopieur de l'école Beausoleil**

Monsieur le Maire demande à Michel ROUX de présenter les devis reçus en mairie pour le remplacement du photocopieur de l'école Beausoleil.

	SORAM		ABG	SBS
Marque	KONICA BH 223 <b>REC</b>	KONICA BH 224 <b>NEUF</b>	TOSHIBA E-STUDIO257	SAMSUNG SCX 8240
Copie minute (noir)	22	22	25	40
Magasin	2x500	2x500	550	520
Passe copie	80	100	100	100
Grammage	50/210 g	53/300 g	60/210 g	60/176 g
Format	A5/A3	A6/A3	A6/A3	A5/A3
Clef USB	Oui	Oui	Oui	Oui
Scan to USB	Oui	Oui	Oui	Oui
GO	320	250	320	320
<b>Prix TTC</b>	<b>2 160 €</b>	<b>2 880 €</b>	<b>3 385 €</b>	<b>3 276 €</b>
Coût copie NB	0,005 révisable	0,005 révisable	0,0057 fixe	0,005 fixe
Maintenance TTC	automatisée	automatisée	automatisée	automatisée
Observations				

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- de valider la proposition de l'entreprise SORAM pour l'achat du photocopieur KONICA BH 224 d'un montant de 2 880,00 € TTC ;

### **2015-04-07 : Attribution des subventions 2015 aux associations**

Monsieur le Maire rappelle qu'une somme de 7 000 € a été inscrite au budget "Commune" 2015, compte 6574 "subvention de fonctionnement aux associations" et demande à la commission des finances de proposer des attributions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide l'attribution des subventions comme suit :

#### Subventions accordées :

Organismes	
	Subv. Proposées
AMF Force T (Téléthon)	300,00 €
Amis de l'hôpital	100,00 €
APE Logis de Villaines	120,00 €
Association des conciliateurs de justice	50,00 €
Banque alimentaire	200,00 €
Chambre des métiers Charente Maritime	40,00 €
Chambre des métiers de la Vienne	40,00 €
Chambre des métiers des Deux-Sèvres	200,00 €
Conseil Général des Deux-Sèvres (Fonds d'aide aux jeunes)	80,00 €
Conseil Général des Deux-Sèvres (Fonds Solidarité Logement)	130,00 €
COSEME	2 000,00 €

Croix Rouge	50,00 €
Ecole de musique de St Maixent	40,00 €
Espoirs Maixentais Football (EMF)	150,00 €
Foyer Socio-Educatif (St Aubin le Cloud)	40,00 €
Maison familiale (Secondigny)	40,00 €
Resto du cœur	150,00 €
Rout'avec toit	150,00 €
Secours catholique St Maixent	50,00 €
SEP Concorde	200,00 €
UDAF (pole enfance et parentalité)	100,00 €
<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b>4 230,00 €</b>

Subventions accordées après réception de documents complémentaires :

Organismes	
	Subv. Proposées
ADMR	300,00 €
APE Exireuil	500,00 €
Association Sportive du College Denfert Rochereau	70,00 €
Atelier musical de l'Orangerie	20,00 €
Cercle de voile de la Touche Poupard	100,00 €
FNATH 79 (accidentés de la vie)	50,00 €
Secours populaire	50,00 €
Un Hopital pour les enfants	100,00 €
Vents et Tourments	50,00 €
<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b>1 240,00 €</b>

**2015-04-08 : Restaurant périscolaire – tarif 2015/2016**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs actuellement en vigueur au restaurant scolaire :

- 2,25 € pour les enfants, stagiaires et apprentis ;
- 3,00€ pour le personnel affecté à l'école et pour les enseignants ;
- 5,00 € pour un repas exceptionnel ;

Après avoir étudié le prix de revient de ces repas et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- fixe le tarif unitaire des repas pour l'année scolaire 2015/2016 à :

- 2,25 € pour les enfants, stagiaires et apprentis ;
- 3,00€ pour le personnel affecté à l'école et pour les enseignants ;
- 5,00 € pour un repas exceptionnel ;

- rappelle les règles d'application du repas exceptionnel : l'inscription à la cantine se fait en mairie et pour des jours fixes et réguliers (réf. règlement intérieur). Tout repas pris hors de ces conditions sera considéré "exceptionnel" et devra être motivé avec obligation d'inscription en mairie, au plus tard la veille, ou le dernier jour d'école précédent, avant 16h

## **2015-04-09 : Garderie périscolaire – tarifs 2015/2016**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs actuellement en vigueur à la garderie : 1,25 € pour une présence matin, 1,55 € pour une présence soir et 2,10 € pour une présence matin + soir.

Après en avoir étudié le prix de revient, souhaitant garder l'aspect social et accessible de ce service et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

fixe les tarifs garderie, par enfant, pour l'année scolaire 2015/2016,

présence le matin : 1,25 €

présence le soir : 1,55 €

présence matin et soir : 2,10 €

forfait pour dépassement d'horaire : 5 € par ¼ d'heure.

## **2015-04-10 : Décision modificative n°1/2015 – Budget commune**

Monsieur le Maire informe les conseillers que les cessions à titre onéreux ne doivent pas figurer dans le budget prévisionnel.

En conséquence, la vente des tables de la salle des fêtes n'auraient pas dû apparaître dans le budget primitif voté le 27 mars dernier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider la décision modificative comme suit :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
imputation	intitulé	montant	imputation	intitulé	montant
<b>OFI - Opérations Financières</b>			<b>OFI - Opérations Financières</b>		
<i>Chap. 020 - Dépenses imprévues</i>			<i>Chap. 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sect*</i>		
20	Dépenses imprévues	-220,00 €	192	Plus value sur cession d'imm.	-220,00 €
	<b>Total opération avant DM</b>	<b>15 410,00 €</b>		<b>Total opération avant DM</b>	<b>17 660,00 €</b>
	<b>Total opération après DM</b>	<b>15 190,00 €</b>		<b>Total opération après DM</b>	<b>17 440,00 €</b>
<b>TOTAL Section / Investissement avant DM</b>		<b>1 207 849,00 €</b>	<b>TOTAL Section / Investissement avant DM</b>		<b>1 207 849,00 €</b>
<b>TOTAL Section / Investissement après DM</b>		<b>1 207 629,00 €</b>	<b>TOTAL Section / Investissement après DM</b>		<b>1 207 629,00 €</b>

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
imputation	intitulé	montant	imputation	intitulé	montant
<b>Chap. 042 - Opérations d'ordre de transf. entre sections</b>			<b>Chap. 077- Produits exceptionnels</b>		
676	Différences sur réalisations	-220,00 €	775	Produits des cessions d'immob.	-220,00 €
	<b>Total chapitre avant DM</b>	<b>17 660,00 €</b>		<b>Total chapitre avant DM</b>	<b>3 070,93 €</b>
	<b>Total chapitre après DM</b>	<b>17 440,00 €</b>		<b>Total chapitre après DM</b>	<b>2 850,93 €</b>
<b>TOTAL Section / Fonctionnement avant DM</b>		<b>1 254 356,00 €</b>	<b>TOTAL Section / Fonctionnement avant DM</b>		<b>1 254 356,00 €</b>
<b>TOTAL Section / Fonctionnement après DM</b>		<b>1 254 136,00 €</b>	<b>TOTAL Section / Fonctionnement après DM</b>		<b>1 254 136,00 €</b>

## **2015-04-11 : Décision modificative n°2/2015 – Budget commune**

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à l'approbation des comptes de gestion et administratif 2014 du CCAS, il a été constaté un excédent de 136,83 €.

Vu le transfert des compétences du CCAS vers le CIAS, il convient de transférer l'excédent de fonctionnement du CCAS au budget commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider la décision modificative comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
imputation	intitulé	montant	imputation	intitulé	montant
<b>Chap. 65 - Autres charges de gestion courante</b>			<b>002 - Excédents antérieurs reportés *</b>		
6574	Subv. aux associations	+ 136,00 €	002	Excédents antérieurs report.	+ 136,83 €
<b>Total chapitre avant DM</b>		<b>107 200,00 €</b>	<b>Total chapitre avant DM</b>		<b>387 264,07 €</b>
<b>Total chapitre après DM</b>		<b>107 336,00 €</b>	<b>Total chapitre après DM</b>		<b>387 400,90 €</b>
			<b>O77- Produits exceptionnels</b>		
			7788	Autres produits except. divers	-0,83 €
<b>Total chapitre avant DM</b>			<b>Total chapitre avant DM</b>		<b>3 070,93 €</b>
<b>Total chapitre après DM</b>			<b>Total chapitre après DM</b>		<b>3 070,10 €</b>
<b>TOTAL Section / Fonctionnement avant DM</b>		<b>1 254 136,00 €</b>	<b>TOTAL Section / Fonctionnement avant DM</b>		<b>1 254 136,00 €</b>
<b>TOTAL Section / Fonctionnement après DM</b>		<b>1 254 272,00 €</b>	<b>TOTAL Section / Fonctionnement après DM</b>		<b>1 254 272,00 €</b>

**2015-04-11 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Deux-Sèvres au titre des Amendes de polices pour les travaux aux Gas Charbonniers/La Sarçonnaière et rue du Treuil**

Monsieur le Maire présente au conseil les modalités d'attribution des amendes de police, en vue de l'obtention d'une subvention pour les travaux aux Gas Charbonniers/La Sarçonnaière et rue du Treuil.

Selon l'étude préparée, l'estimation de l'avant-projet définitif s'élève à 109 983 € HT (soit 131 979,60 € TTC) pour les Gas Charbonniers/La Sarçonnaière et de 138 140,50 € HT (soit 165 768,60 € TTC) pour la rue du Treuil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- d'autoriser Monsieur le maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Deux-Sèvres au titre des amendes de police,
- d'arrêter le mode de financement de ce projet : autofinancement

Exireuil, le 27/04/2015  
BILLEROT Jérôme